



Réserve Naturelle Nationale
CHASTREIX SANCY



COMPTE-RENDU du comité consultatif de la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy du 3 octobre 2014

Présents :

Georges AUDEBERT, représentant les propriétaires privés
Michel BABUT, maire de Chastreix
Isabelle BLANC, directrice du Syndicat mixte du Parc naturel régional des volcans d'Auvergne
Cécile BIRARD, Syndicat mixte du Parc des volcans d'Auvergne
Christine BONNARD, sous-préfet d'Issoire
Sabine BOURSANGE, Ligue pour la Protection des Oiseaux d'Auvergne
Julien CHAMBONNIERE, service environnement forêts, Direction départementale des Territoires (SEEF)
Jean Paul CHARBONNEL, représentant les propriétaires privés
Christophe CHARRIER, chef de service eau, biodiversité, ressources, DREAL Auvergne
François DESMOLLES, fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du Puy-de-Dôme
Jean François DUBOURG, maire du Mont Dore
Pierre FAUGERE, représentant les sections des communes
Anne FARRUGIA, expert en agriculture et biodiversité, INRA UMRH Theix
Christine FIZEL, sous-préfecture d'Issoire
Lionel GAY, maire de Besse et St-Anastaise
Stéphane HERBETTE, expert naturaliste université Blaise Pascal
Jean-Yves JANISECK, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
Jean PAILLART, responsable de l'unité territoriale, Office National des Forêts
Jean-Luc PONCHON, représentant le directeur de la direction régionale de la jeunesse et des sports et de la cohésion sociale
René SEPHAUD, coopérative d'Animation Pastorale
Frédéric SERRE, expert naturaliste, "Valorisation du patrimoine et développement territorial"
Christelle RONDEIX, service environnement, représentant le président du conseil général Puy-de-Dôme
Guy ROSENBERG, Fédération de la Région Auvergne pour la Nature et l'Environnement (FRANE)
Daniel VAUZEILLES, représentant le maire de Chambon-sur-Lac
Monsieur le représentant du lieutenant du Peloton de Gendarmerie de Montagne du Mont-Dore

Excusés :

Thierry DALBAVIE, administrateur, Collectif Régional d'Education à l'Environnement Auvergne
François DUMUIS, Agence régional de Santé d'Auvergne
Jérôme GRULOIS, naturaliste généraliste, agro écologue, lycée agricole de Rochefort Montagne

Absents :

Danielle CHALAPHY, représentant les sections des communes
Serge CHAMOIX, maire de Picherande
Bruno LECHEVILLIER, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
François MARION, représentant le président du syndicat mixte du parc naturel régional des volcans d'Auvergne
Lucien MORILLAT, Groupement d'Intérêt Cynégétique du massif Sancy
René SOUCHON, président de la Région Auvergne et son représentant : Christian BOUCHARDY

Etaient aussi présents:

Personnel de la RNN : Thierry LEROY, conservateur ; Patrice DEVROYE, garde technicien ; Franck LICIN, garde technicien ; Hélène MENARD, chargée d'études ; Sandrine GUITTARD, assistante administrative ; Sandrine DISDIER, stagiaire étude fréquentation et Johanne WIPPICH stagiaire plan de circulation, d'entretien et aménagement des sentiers de crêtes.

Dans ce compte-rendu, les différentes présentations du personnel de la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy (RNNCS) ne sont pas rappelées ou que brièvement. Il faut pour cela vous reporter au document préparatoire à la réunion remis préalablement à la séance. L'attention est portée sur les discussions et remarques que ces présentations ont suscitées.

L'ordre du jour de cette réunion comprend six points :

- plan de gestion 2014-2018 : avis du CNPN et intégration des recommandations,
- projet de convention sur les modalités d'utilisation et d'entretien de l'itinéraire de liaison de ski nordique traversant la RNN,
- actualisation de l'étude de fréquentation et évaluation du niveau d'information des visiteurs et des habitants,
- proposition d'un plan de circulation, d'entretien et d'aménagement des crêtes du Sancy,
- premières réflexions sur les besoins en terme d'organisation touristique sur les crêtes du Sancy,
- projet de restauration du sentier sud-est du puy de Sancy,
- restauration écologique et paysagère de la montagne du Mont, premier bilan du chantier de l'été 2014.

Madame la sous-préfète ouvre la séance, en précisant que la gestion d'une réserve naturelle nationale est un sujet qu'elle découvre mais qui est très intéressant. Elle sait d'expérience que la conciliation des enjeux de protection de patrimoines et du nécessaire développement des territoires peut susciter parfois quelques tensions. Elle rappelle l'importance de la concertation et des échanges.

Isabelle BLANC, directrice du syndicat mixte du PNR des Volcans d'Auvergne (SM PNRVA) introduit la séance, en expliquant que les thèmes abordés sont décisifs, avec notamment l'évaluation de la fréquentation et l'élaboration d'un plan de circulation et d'entretien des sentiers des crêtes. Elle estime que ces orientations doivent être partagées et prises collectivement.

Plan de gestion 2014-2018 : avis du CNPN et intégration des recommandations

Christophe CHARRIER, de la DREAL, rappelle la procédure de validation du projet de plan de gestion depuis le dernier comité consultatif de juillet 2014. Il rend compte de l'avis favorable du CNPN sous réserve d'intégrer un certain nombre de recommandations. En conséquence, **le plan de gestion 2014-2018 a été approuvé par le préfet** en date du 2 avril 2014. Cette validation est cependant provisoire, puisque une fois les recommandations incluses, le CNPN souhaite à nouveau examiner ce plan dans l'hiver 2014-2015. Des compléments ont été apportés sur cinq recommandations.

Objectifs et opérations concernant des enjeux communs avec la RNN Vallée de Chaudefour

Cf. page 4 et 5 du document préparatoire à la réunion.

Pas de remarques particulières des membres du comité consultatif de la RNN Chastreix-Sancy.

Monsieur VAUZEILLES exprime son accord pour accueillir un comité consultatif commun des 2 RNN dans la salle polyvalente de Chambon-sur-Lac.

La fréquentation des crêtes

Cf. page 6 et 7 du document préparatoire.

Concernant la remarque du CNPN « cette fréquentation relève plus des compétences du parc naturel régional et de la communauté de communes du massif du Sancy... », Isabelle BLANC rappelle que le SM PNRVA n'a pas de compétence juridique sur cette fréquentation. Le Parc intervient sur la

fréquentation essentiellement par son rôle de gestionnaire de la RNN. La communauté de communes, quant à elle, possède la compétence de gestion des itinéraires de randonnée pédestre.

Lionel GAY précise que les acteurs locaux, et en particulier la comcom du Sancy, s'impliquent déjà et de longue date dans la gestion de la fréquentation des crêtes, souvent en collaboration avec les services du SMPNRVA. Il est effectivement important de poursuivre ce travail collectif. Par contre, il estime difficile pour les élus locaux d'accepter une limitation de la fréquentation. Il est favorable à la mise en œuvre de stratégies de limitation des impacts de cette fréquentation afin de contribuer à la conservation et à la préservation des milieux et espèces.

Isabelle BLANC pense qu'il est nécessaire de nuancer les propos du CNPN à propos de la surfréquentation. Dans le plan de gestion, les gestionnaires ont proposé une meilleure organisation et maîtrise de la fréquentation, en agissant notamment sur la limitation des impacts. Elle considère aussi qu'il faut veiller à mieux répartir cette fréquentation sur d'autres sites d'intérêt équivalent. La restauration du sentier du massif adventif réalisée en partenariat SM PNRVA et comcom du Sancy est un bon exemple.

Frédéric SERRE constate que le massif a un fort potentiel et que d'autres zones d'intérêt équivalent aux crêtes pourraient être mises en valeur afin de mieux répartir la fréquentation.

Thierry LEROY précise que la RNN doit nécessairement travailler avec les partenaires locaux (communauté de communes, stations de ski, office de tourisme intercommunal...). L'idée serait d'établir une convention ou un programme d'actions, sur la base d'enjeux communs et de répartition des missions de chacun.

Lionel GAY souhaite que les efforts et la participation de la comcom du Sancy soient mis en valeur, listés et présentés au CNPN.

Madame la sous-préfète demande d'intégrer cette liste d'actions dans le compte-rendu de la séance.

Alpinisme et escalade

Jean-François DUBOURG souhaite connaître l'état d'avancement de la procédure visant éventuellement à autoriser les pratiques d'escalade et d'alpinisme dans la RNN.

Christophe CHARRIER répond que le préfet a bien reçu l'étude d'opportunité visant à l'éventuelle autorisation de ces pratiques. Cette étude a été transmise par M. le Préfet au Ministère de l'Ecologie qui l'a présentée pour avis au CNPN. **Le CNPN a décidé de ne pas rendre d'avis sur ce dossier, car il souhaite tout d'abord examiné la version révisée du plan de gestion de la RNN qui intégrera ses recommandations.** Par courrier du 13 mars 2014, le directeur de l'eau et de la biodiversité du MEDDE a répondu en ces termes à M. le Préfet et a précisé les apports nécessaires au dossier : des éléments relatifs au contrôle de la fréquentation, l'élaboration d'un plan de circulation pour toutes les activités, des propositions d'aménagements de sentiers et l'élaboration de chartes de bonnes conduites avec les fédérations sportives. Le CNPN souhaite aussi une étude complémentaire mesurant l'impact de l'escalade sur les lichens. Christophe CHARRIER indique que le CNPN attend des implications des acteurs locaux, et notamment de la comcom du Sancy, dans la gestion de la fréquentation des crêtes.

Jean-François DUBOURG souhaite que ce dossier avance convenablement et en toute transparence.

Christophe CHARRIER propose que ce sujet soit abordé précisément lors du prochain comité consultatif.

Madame la sous-préfète rappelle qu'un décret peut se modifier, si les arguments sont convaincants. Les procédures sont à respecter et cela peut prendre un peu de temps. Elle estime que le projet de territoire doit être travaillé avec les acteurs locaux et que la priorité est d'intégrer les recommandations du CNPN au plan de gestion afin de l'améliorer.

Les pratiques agricoles

Cf. document préparatoire page 8.

Malgré ce qui est mentionné dans le document préparatoire, la **contractualisation avec les agriculteurs** (de type Mesures Agricoles Environnementales et Climatiques MAEC) sera préférée à une approche par arrêté préfectoral.

Jean-Paul CHARBONNEL précise qu'il y aura toujours des déjections animales et qu'il faut les épandre.

Christophe CHARRIER estime que le choix de la concertation et de la contractualisation est bien meilleur que celui du cadre réglementaire de l'arrêté préfectoral. La concertation locale est une nécessité.

Isabelle BLANC estime que les gestionnaires de la RNN ont opté pour une approche d'accompagnement administratif afin d'obtenir une évolution progressive des pratiques d'épandage et de permettre la poursuite des aides financières pour ceux qui s'investiront dans cette démarche. De plus, le SM PNRVA, en tant que structure animatrice du site Natura 2000 et d'un éventuel contrat territorial Tarentaine, bénéficie d'une vision globale de la zone considérée et pourra proposer diverses possibilités d'intervention.

René SEPHAUD pense que ces mesures agricoles environnementales ne sont peut-être pas la meilleure solution, car malgré le respect des engagements des agriculteurs, ceux-ci n'ont pas pu bénéficier des aides en 2014 et ce sera probablement le cas en 2015. D'autant qu'en plus de l'arrêt des MAET, la PHAE a été supprimée.

Christophe CHARRIER précise que le nouveau programme de développement rural, présentant un nouveau dispositif avec de nouvelles aides, est en cours de définition aux niveaux national et régional. Il devrait être en vigueur début 2015. Les conseils régionaux sont les nouvelles autorités de gestion de ces programmes et travaillent activement à finaliser le dispositif.

Cécile BIRARD estime que le SM PNRVA mènera une sensibilisation et une animation sur ces nouvelles mesures en 2016.

Madame la sous-préfète conclut en estimant que les contraintes réglementaires sont à utiliser en dernier recours et qu'il vaut mieux privilégier la concertation et la contractualisation.

Le patrimoine géologique

Cf. page 8 du document préparatoire.

Aucune remarque des membres du comité consultatif.

Les îlots de vieillissement et de sénescence

Cf. page 9 du document préparatoire.

Question : est-il prévu d'augmenter les surfaces de ces îlots de non intervention ?

Réponse : non, les chiffres mentionnés dans le plan de gestion, à savoir 80 hectares de boisement en non intervention pour fin 2018 et 150 ha à long terme, restent en vigueur.

Le décret de création de la RNN précise que l'exploitation forestière est interdite dans les bois du fond du cirque de la Fontaine salée (article 7).

Projet de convention sur les modalités d'utilisation et d'entretien de l'itinéraire de liaison de ski nordique traversant la RNN

Cf. page 10 à 14 du dossier préparatoire.

Cette convention **a été adoptée en conseil communautaire** de la comcom du Sancy fin septembre. Cette convention est un bon exemple de travail, avec une concertation en amont et une conciliation des activités socio-économiques et de la conservation de la nature. Ce sera à renouveler sur d'autres sujets.

La fréquentation des crêtes et le niveau d'information des visiteurs et des habitants

Les résultats de cette étude sont présentés par Sandrine DISDIER (page 15 et 16 du dossier préparatoire).

Lionel GAY souhaiterait connaître le nombre réel de visiteurs sur les crêtes. Il remarque que la promotion du territoire fonctionne bien et que les visiteurs sont de moins en moins aguerris à la randonnée pédestre.

Réponse : il est difficile de connaître avec précision le nombre de visiteurs. Actuellement, on l'estime à **180 000 visiteurs sur les crêtes par été** : 110 000 accèdent par le téléphérique du Mont-Dore, 30 000 par celui de Superbesse, 20 000 à pieds et 20 000 lors de sorties avec les accompagnateurs en montagne. Le nombre de tickets vendus par les téléphériques est un bon indicateur de l'évolution de la fréquentation. L'objectif de cette étude est de compter les nombres de passage, afin d'estimer les impacts sur les sentiers. Cette méthode par échantillonnage sur 10 points permet d'obtenir des résultats fiables par points et permet des comparaisons entre les points. La mise en place d'éco compteur est prévue dans le cadre d'un partenariat à envisager avec les stations et l'office de tourisme.

Stéphane HERBETTE demande si la RNN prévoit d'étudier régulièrement la fréquentation. Il demande aussi si les chiffres évoqués ne sont pas sous-estimés en fonction de la mauvaise météo de cet été.

Réponse : il est prévu de réaliser ce type d'étude tous les 5 ans, afin d'évaluer au mieux les évolutions de la fréquentation. Mais attention, l'objectif de ces comptages est bien d'obtenir des flux horaires sur des points précis. La mesure de ces flux horaires tous les 5 ans permet d'obtenir des indications à la hausse ou à la baisse, qu'il faut manier avec précaution.

La mauvaise météo a joué un rôle puisque les stations et l'office du tourisme estiment une baisse de fréquentation de 30 % en 2014 par rapport à l'année précédente. Cette baisse n'est pas perceptible dans les comptages réalisés, puisque la fréquentation a été très forte les jours de beau temps et que ces jours-là ont bénéficié de comptages.

Jean-Francois DUBOURG estime que la fréquentation est forte en juin puis en septembre/octobre.

Stépane HERBETTE estime qu'il faudrait travailler sur la capacité de charge des sentiers.

Lionel GAY considère qu'une réflexion commune entre office du tourisme, comcom du Sancy et RNN doit être menée sur les **portes d'entrée de la RNN**, afin d'avoir des orientations partagées et mutualisées.

Réponse : l'équipe de la RNN a commencé à travailler sur des portes d'entrée, en analysant leur fonctionnement actuel et en questionnant les visiteurs. Dans l'hiver 2014-2015, il est prévu de rencontrer les acteurs locaux afin de recueillir leur avis et leur réflexion sur ce sujet.

René SEPHAUD évoque le cas de la **Morangie**, qui devient problématique en raison d'une fréquentation en hausse et de la difficulté de stationner les voitures. Il propose la réalisation d'un parking.

Lionel GAY souhaite plutôt valoriser et mutualiser les infrastructures existantes que d'en créer de nouvelles. Les collectivités locales ne sont plus en capacité d'investir dans de nouvelles

infrastructures, surtout dans l'actuelle période de contraintes budgétaires. Il faut éviter la multiplication de portes d'entrées. Il vaut mieux s'appuyer sur une communication efficace et pertinente avec l'aide de l'office de tourisme intercommunal.

Michel BABUT préfère disposer d'une porte d'entrée au bois des Salys, car un parking y existe déjà et le passage par le bourg serait obligatoire.

Isabelle BLANC précise qu'un groupe de travail technique crêtes du Sancy s'est réuni la veille et qu'un atelier sur la communication/valorisation est prévu avec les acteurs locaux.

Madame la sous-préfète estime que la définition des portes d'entrée est primordiale, car elles seront stratégiques pour contrôler la fréquentation.

Proposition d'un plan de circulation, d'aménagement et d'entretien des crêtes du Sancy

Johanne WIPPICH présente les résultats de son étude réalisée dans le cadre d'un stage longue durée (cf. page 17 à 20 du dossier préparatoire).

Stéphane HERBETTE fait part de sa satisfaction : la réflexion sur le plan de circulation est très avancée. Il note cependant quelques incohérences et qu'à la vue de la valeur patrimoniale de certaines zones, celles-ci devraient être fermées. Il constate que le plan de circulation proposé va plus dans le sens d'accompagnement que de guidage. Il serait plus pertinent de réduire des flux sur certains secteurs en ne communiquant plus dessus voire de procéder à la fermeture de sentiers, et de privilégier le guidage vers d'autres. Il note aussi la présence d'un chemin dans la zone de tranquillité du Pailleret.

Thierry LEROY répond que les enjeux patrimoniaux sont très forts dès que les 1500 mètres d'altitude sont dépassés. Du coup, si on déporte ou si on crée de nouveaux itinéraires, il y a des risques de création de dégâts. Le choix de la RNN est effectivement de canaliser sur des itinéraires déjà en place, dont il faudra améliorer ou entretenir la capacité de charge. Il faut noter que la fermeture ou l'absence de valorisation de 26 km de sentier est envisagé.

En réponse à une question, Thierry LEROY précise que le hors sentier a globalement diminué depuis la création de la RNN, en liaison avec les importants travaux des gardes nature (sensibilisation, panneaux, fils guide...). C'est surtout le public local qui continue à pratiquer le hors sentier.

Christophe CHARRIER demande que les supports cartographiques identifient les principaux sentiers balisés type GR ou PR, car ces itinéraires doivent être pris en compte.

Réponse : le plan de circulation prévoit de conserver tous les itinéraires balisés.

Guy ROSENBERG demande d'indiquer par des panneaux que le sentier du Pas de l'Ane est délicat. Il demande aussi quand sera restauré le sentier menant au Cliergue.

Réponse : des panneaux indiquant un passage difficile sont déjà en place au Pas de l'Ane. Le sentier menant au Cliergue a été restauré mi-septembre, en collaboration avec l'équipe technique de la comcom du Sancy.

Accueil touristique sur les crêtes du Sancy : organisation, maîtrise et valorisation

Une première réflexion sur les besoins d'organisation de l'accueil touristique a été menée. Thierry LEROY la présente en 9 axes :

- organiser la circulation des visiteurs : un plan de circulation. Ce plan est bientôt opérationnel.
- aménager et entretenir les sentiers. Les besoins estimés sont de 219 jours pour un agent par an pendant 3 ans pour mettre à niveau le réseau de 88 km de sentiers et de 340 jours pour un agent par an pour l'entretien de ce réseau.
- restaurer les sentiers les plus dégradés

- réaliser une campagne de communication sur un code de bonne conduite dans le Sancy
- compléter et harmoniser les signalétiques directionnelles
- valoriser des itinéraires de randonnée et de découverte
- proposer des découvertes accompagnées
- créer un observatoire de la fréquentation
- expérimenter des techniques nouvelles et ou innovantes pour la restauration des sentiers

Ces axes pourraient faire l'objet d'un programme conséquent, qu'il reste à élaborer avec les acteurs locaux. Des financements européens pourraient être sollicités, en complément des apports locaux (conseil régional, conseil général, comcom, stations de ski...).

Isabelle BLANC estime qu'il est important de faire évoluer nos visions concernant l'entretien des sentiers. Celui-ci est indispensable, or l'entretien est assimilé à du fonctionnement et il est difficilement finançable. Il est important de prioriser et de réaliser l'indispensable. Il est important d'établir un schéma de maintenance précis. Une réflexion commune doit être lancée sur cette thématique en termes de mutualisation et de priorisation.

Lionel GAY est surpris par les sommes importantes engagées parfois sur certains travaux de restauration avec hélicoptage pour des petits secteurs et souvent pour du court terme. Il préconise d'avoir une vision globale avec une répartition entre les travaux d'entretien et les travaux de restauration. Compte tenu des besoins, les fonds européens seront indispensables. Ils permettront de traiter de nombreuses problématiques. Cependant, ceux-ci risquent d'être difficilement mobilisables.

Thierry LEROY explique que la RNN est bien dans cette démarche avec, dans un premier temps, une mise à niveau des sentiers, ce qui pourrait être comparé à de la restauration mais réalisé avec une équipe dédiée, et, dans un deuxième temps, de l'entretien. L'important serait de dégager des fonds à différents niveaux afin d'assurer l'entretien nécessaire des sentiers.

Madame la sous-préfète exprime que l'expérimentation et l'innovation doivent être mises en avant si l'on souhaite bénéficier de financement européen.

Isabelle BLANC explique qu'hier suite à la présentation de ces 9 axes au groupe de travail technique crêtes du Sancy, il est prévu de réunir deux sous-groupes de travail thématiques rapidement. L'un traitera des sentiers des crêtes, priorisation et programmation et l'autre de la communication et de la valorisation.

La finalité de ces réflexions est l'établissement d'une convention ou d'un programme d'actions avec les acteurs concernés pour mettre en œuvre tous les axes cités précédemment avec une programmation d'actions et une estimation financière.

Présentation synthétique de l'aménagement forestier de la forêt domaniale de Chaudefour, période 2014-2033.

Jean PAILLART, de l'ONF, présente rapidement cet aménagement forestier.

La forêt domaniale de Chaudefour se situe sur des versants accidentés du massif du Sancy entre 1 170 et 1 850 mètres d'altitude. Sur une surface totale de 624 ha, la partie boisée ne représente que 174 ha et occupe les pentes fortes du cirque et de la vallée de Chaudefour en dessous de 1 600 mètres. Le surplus de la forêt est constitué de zones asylvatiques d'altitude. La gestion proposée pour les 20 prochaines années répondra avant tout à des enjeux paysagers et écologiques en lien

avec les enjeux des réserves naturelles nationales ainsi qu'à des enjeux de protection contre les risques naturels.

Environ 120 ha de la forêt domaniale de Chaudefour sont situés sur le territoire de la RNN de Chastreix-Sancy. Il s'agit de vides non boisés concernés pour la plupart par la présence d'habitats remarquables. Les enjeux concernant cette partie de la forêt domaniale sont les suivants :

- Production : sans objet ;
- Ecologique : ZNIEFF 1 du Paillaret (61 ha) et de la Fontaine Salée (59 ha), ZNIEFF 2 des Monts Dore (120 ha), site N2000 des Monts Dore (120 ha) ;
- Paysager : site classé de la Fontaine Salée (33 ha) ;
- Risques naturels : avalanche (présence de pistes de ski), chute de blocs (présence de sentiers), crue torrentielle (enjeu faible), ravinement.

Un programme d'action est établi pour les 20 années à venir, et prévoit pour cette zone que :

- le gestionnaire veillera au renouvellement des concessions de pâturage, afin de maintenir cette pratique dans le respect des habitats d'intérêt communautaire, ainsi qu'à l'entretien des sentiers de randonnée ;
- conformément aux conclusions des expertises réalisées, aucune action de génie biologique ne peut être envisagée avant une étude complète du bassin versant de Chaudefour, et une consultation avec les réserves naturelles nationales ;
- la programmation et le financement d'éventuels travaux de génie civil ne relèvent pas de l'aménagement forestier.

Le comité consultatif valide le projet d'aménagement forestier de la forêt domaniale de Chaudefour, tel que présenté pour la période 2014-2033 en ce qui concerne les actions prévues sur le périmètre de la RNN de Chastreix-Sancy.

Restauration écologique et paysagère de la Montagne du Mont : premier bilan du chantier forestier de l'été 2014

Hélène MENARD, chargée d'études à la RNN, présente un premier bilan imagé du chantier forestier réalisé en été 2014.

Lionel GAY s'interroge sur la pertinence de l'utilisation du débardage par câble mât au coût d'exploitation nettement supérieur à un débardage traditionnel par porteur. Il est difficilement compréhensible de mettre des coûts pareils sur certaines zones et d'en laisser d'autres se dégrader faute de crédits.

Thierry LEROY explique que le choix s'est porté vers le câble mât pour deux raisons. D'une part, en raison des statuts de protection extrêmement forts de la zone : réserve naturelle nationale, site classé, Espace naturel sensible. D'autre part, en raison de la volonté de préserver les sols et des milieux naturels comme les tourbières et les zones humides, extrêmement sensibles à la circulation de véhicules motorisés. Il note que le débardage par porteur aurait nécessité des coûts de remise en état très importants, surtout en année pluvieuse.

Julien CHAMBONNIERE, DDT, remarque que le débardage traditionnel est utilisé dans le Livradois malgré la présence de nombreuses zones humides.

Christophe CHARRIER exprime que le statut de réserve naturelle nécessite de minimiser les impacts négatifs de travaux. Il ajoute que le choix de débardage par câble mât est intéressant, innovant et expérimental.

Daniel VAUZEILLES rappelle que si cette opération coûte cher, c'est à cause de la faible valeur du bois. Thierry LEROY acquiesce et rappelle que l'objectif ici est une restauration écologique et paysagère et que malheureusement l'équilibre financier n'était pas possible.

Jean PAILLART précise que cette technique a permis de réaliser les travaux cette année malgré une météo particulièrement humide. Avec un débardage par porteur, on aurait reporté les travaux à l'an prochain. Sur cette opération, le câble mat ne coûte pas si cher. Le coût élevé est surtout dû à l'évacuation des bois par porteur.

En réponse à Georges AUDEBERT, Jean PAILLART rappelle que sa parcelle sera remise en état après travaux, comme stipulé dans la convention signée entre lui-même et le Conseil général. Le kit de franchissement du fossé sera retiré cet hiver. La technique sera améliorée pour l'année prochaine.

En réponse à Julien CHAMBONNIERE, Jean PAILLART confirme que plusieurs éclaircies fortes ont été réalisées et qu'il existe un risque, en cas d'hiver rude, de voir les arbres mis à terre. Des solutions seront envisagées à ce moment-là.

Thierry LEROY précise qu'une réunion entre les différents services (ONF, CG63 et RNNCS/PNRVA) aura lieu prochainement afin de faire un bilan précis de l'année 2014, de définir les orientations pour 2015 et d'évoquer des solutions pour anticiper ces risques de chablis généralisé.

Restauration du sentier sud-est du puy de Sancy : projet pour 2015

Ce point est reporté au prochain comité consultatif. Il est d'ailleurs bien détaillé dans le dossier préparatoire de la page 21 à 28.

Points divers

Jean-Paul Charbonnière demande si l'équipe de la RNN a des réponses à fournir sur l'entretien des rases, rigoles et fossés.

Réponse : ce sujet va être abordé avec les services de la DREAL durant l'hiver 2014-2015 et les orientations définies seront proposées lors du prochain comité consultatif.

La séance est levée vers 13 heures.

Pour le préfet, la sous-préfète d'Issoire

Madame Christine BONNARD

PS : Compte-tenu du travail que cela nécessite (dont une rencontre avec les services techniques de la comcom), la réalisation de la liste d'actions soutenues par la communauté de communes du Massif du Sancy en faveur de la gestion des sentiers sur les crêtes est repoussée. Cette liste fera l'objet d'une présentation lors du prochain comité consultatif.